Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports)

Conseil n° 3 sur le PERC

Bouchons résistant au PERC



Prévention de la contamination du site!

Quoi?

Vous devez posséder des bouchons — faits de matériaux résistant au tétrachloroéthylène (PERC) — facilement accessibles pour sceller les drains de plancher vers lesquels le tétrachloroéthylène, les eaux résiduaires ou les résidus peuvent s'écouler en cas de déversement.



Comment?

Combien de bouchons pour les drains de plancher dois-je avoir?

Vous devez avoir suffisamment de **bouchons résistant au PERC** pour sceller tous les drains de plancher afin que tout déversement de PERC, d'eaux résiduaires ou de résidus ne pénètre pas dans l'environnement. Ces bouchons pour les drains doivent être facilement accessibles en cas de déversement.

Les bouchons résistant au PERC sont disponibles dans une variété de formes (des bouchons ronds aux tapis), de styles (des bouchons gonflables aux bouchons solides), de tailles et de matériaux. Il est possible que des bouchons spécialement conçus doivent être utilisés dans les drains de plancher comprenant des tuyaux ou d'autres structures passant par le drain. Contactez votre fournisseur pour discuter des bouchons résistant au PERC offerts.



Pourquoi?

Le PERC, les eaux résiduaires et les résidus peuvent pénétrer dans l'environnement par les drains, ce qui représente une menace pour la santé humaine et l'environnement. Le PERC est néfaste pour les plantes, entraîne une contamination de la nappe phréatique ou des eaux de surface et représente une menace pour la santé humaine s'il n'est pas manipulé de manière sécuritaire.

Pour plus d'information, consultez notre site Web à l'adresse: www.canada.ca/perc-nettoyage-sec



Pour toute question ou préoccupation à ce sujet, communiquez avec votre bureau régional d'Environnement et Changement climatique Canada:

Terre-Neuve-et-Labrador, Île-du-Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick

promo-atl-compro@ec.gc.ca

Québec

perc-qc@ec.gc.ca

Ontario

promcon-on-compro@ec.gc.ca

Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut

perc-rpn-perc-pnr@ec.gc.ca

Colombie-Britannique, Yukon

perc-py-perc@ec.gc.ca

Soumettez vos rapports annuels avant le 30 avril à produits-products@ec.gc.ca.

Conformité aux règlements

Environnement et Changement climatique Canada effectue des inspections régulièrement afin de vérifier la conformité aux exigences de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* et de ses règlements. Une enquête est menée lorsqu'il y a des motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été commise. Pour de plus amples renseignements, consultez le site internet sur la Politique d'observation et d'application de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* au :

www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/ registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/ politique-observation-application.html

Ce document est un résumé fourni par courtoisie aux fins de promotion de conformité et n'est pas une version officielle ni un substitut de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) ou du Règlement sur le tétrachloroéthylène (utilisation pour le nettoyage à sec et rapports). Veuillez vous référer au Règlement pour déterminer l'ensemble de vos obligations juridiques. Dans le cas de toute différence entre le Règlement et ce document, le Règlement prévaut.



Informathèque d'Environnement et Changement climatique Canada

1-800-668-6767 ISBN: 978-0-660-37719-3 Cat. N°.: En14-206/3-2021F-PDF Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec l'Informathèque d'Environnement et Changement climatique Canada au 1-800-668-6767 (au Canada seulement) ou 819-938-3860 ou par courriel à enviroinfo@ec.gc.ca